

BREVET D'INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE ÉLÉMENTAIRE

Description du brevet

Ce brevet est l'un des programmes du premier échelon du développement d'instructeur offerts aux navigateurs qui souhaitent donner la formation pratique sur l'eau de Voile Canada pour les quillards. Les candidats qui réussissent ce brevet et qui s'enregistrent auprès de Voile Canada obtiendront une certification pour donner la formation qui mène aux brevets de croisière élémentaire, d'équipier de croisière élémentaire, d'introduction à la voile sur quillard et d'initiation à la navigation (voile) et seront autorisés à enseigner et à évaluer des candidats à l'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Ce formation, qui permet d'obtenir le brevet d'instructeur de croisière élémentaire, vise l'acquisition des compétences en formation et instruction qui sont nécessaires pour donner la formation à la voile de niveau débutant et pour assurer le développement des connaissances et des habiletés des chefs de bord. Les compétences du candidat en voile, en matelotage et en navigation seront évaluées dans le cadre de ce clinique. Ce formation ne vise pas à perfectionner les compétences en voile ou en navigation des candidats. Les candidats qui suivent ce clinique pratique doivent avoir confiance en leurs compétences en voile et être capables de prouver de manière continue qu'ils possèdent les compétences liées à la croisière élémentaire. Lors de ce programme pratique, les candidats seront formés relativement à l'élaboration et à la présentation des programmes sur l'eau, aux quais et en salle de cours. La planification de programmes de formation et du contenu pertinent pour ce niveau de formation en voile de même que l'approche souhaitée pour l'évaluation des étudiants seront intégrés aux activités qui font partie de ce formation. En plus du Guide des ressources des instructeurs de croisière élémentaire et du Cahier du candidat, il y aura des séances dirigées par les instructeurs évaluateurs (IE) sur les méthodes et les techniques d'enseignement.

Il est prévu que ce brevet soit attribué au terme d'une période de formation de 42 heures. Du temps pourrait être ajouté à ce clinique pour évaluer les compétences en voile et pour évaluer et coacher les compétences en présentation d'un candidat. Les candidats devront prévoir du temps de plus pour remplir les documents de travail, étudier de la documentation et se préparer pour ce clinique pratique. Les candidats pourraient aussi devoir consacrer du temps pour réaliser les examens nécessaires.

Objectif

Préparer des navigateurs compétents à mettre en œuvre les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet de croisière élémentaire et évaluer leur capacité à le faire. Au terme de ce programme, les candidats devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des programmes de qualité qui permettront de bâtir les compétences

Préalables

Conditions préalables à l'inscription au brevet. Le candidat doit:

1. Être âgé d'au moins 18 ans;
2. Être détenteur du brevet de croisière élémentaire de Voile Canada;
3. Avoir acquis une expérience de deux ans en voile.

Critères de certification. Le candidat doit:

4. Détenir un certificat de premiers soins de la Croix-Rouge, de l'Ambulance Saint-Jean ou tout autre certificat national équivalent reconnu de même qu'un certificat national reconnu en RCR de niveau B ou supérieur;
5. Avoir suivi le cours *Départ Éclair* et obtenu la Carte de conducteur de Voile Canada ou l'équivalent de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance.
6. Posséder un Certificat restreint d'opérateur VHF (maritime) avec mention DSC ;
7. Démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'être un instructeur de Voile Canada FLC/P;
8. Démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme de Voile Canada FLC/P;
9. Compléter un vérification de casier judiciaire;
10. Terminer l'entraînement Safe Sport approuvé par Sport Canada.

Remarque : Il est important que les candidats soient à jour dans leurs connaissances théoriques et pratiques de la voile avant de s'inscrire à un processus d'accréditation d'instructeurs. Les exigences en voile sont telles que, pour satisfaire aux critères d'évaluation, il faut posséder des habiletés techniques supérieures aux habiletés moyennes de base. Il est impossible de se mettre à niveau durant le processus.

Connaissances théoriques

Le candidat doit pouvoir :

1. Obtenir une note de 90 % à l'examen du brevet de croisière élémentaire de Voile Canada;
2. Obtenir une note de 70 % à l'examen théorique du brevet de croisière intermédiaire de Voile Canada;
3. Obtenir une note de 70 % à l'examen théorique du brevet de navigation côtière élémentaire de Voile Canada, examen à livret ouvert.
4. Obtenir une note de 90 % à l'examen sur les règles de route qui porte sur les règles 1 à 37, 40 et 45 du *Règlement sur les abordages* et sur le *Système canadien d'aides à la navigation*;
5. Obtenir une note de 90 % dans tous les *Documents de travail de croisière élémentaire de Voile Canada* tels que fournis par le Cahier de l'étudiant du brevet d'instructeur de croisière élémentaire. Ceux-ci sont des examens avec consultation de documents et complétés à la maison avant la clinique.

Habilités sur terre

Le candidat devra préparer des plans de cours et, sur la base de ces plans, présenter des leçons en salle, sur quai et sur l'eau sur des sujets attribués selon les objectifs de performance du brevet de croisière élémentaire de Voile Canada. Ces sujets seront attribués avant et pendant le cours pratique, et le candidat aura du temps pour préparer un plan de cours.

Évaluation des habiletés sur terre

Les candidats seront évalués par rapport à leurs connaissances et à leur capacité à présenter sur terre les éléments des connaissances théoriques du brevet de croisière élémentaire en accord avec les exigences du brevet et selon les besoins des nouveaux étudiants.

Habilités pratiques

I. Test pratique no 1 : Naviguer en rond

Le candidat se met à la barre tandis que deux autres s'occupent du foc. Le voilier part au près serré et passe au petit largue, au vent de travers, au grand largue, au vent arrière, empanne sur l'autre amure revient au près (situation initiale), en effectuant un virement de bord vent debout. Le candidat reprend ensuite la manoeuvre en faisant le même cercle, mais dans le sens opposé.

À chacune des allures, le candidat doit marquer une pause, vérifier et régler les voiles, et ajuster le cap. Une fois les ajustements effectués, il identifie l'allure en disant, par exemple, « nous naviguons au travers ».

Le candidat à la barre s'occupe en même temps de la grand-voile. Il sera évalué sur les éléments suivants :

- a) la douceur des manoeuvres (sans dépassement excessif de cap aux virements de bord) ;
- b) le choix de la bonne direction lors des virements;
- c) la transmission des ordres aux équipiers chargés du foc;
- d) la vérification finale des réglages du foc et de la grand-voile avant de nommer l'allure.

Lorsqu'il est affecté au foc, le candidat est évalué en fonction des éléments suivants :

- a) l'utilisation sécuritaire du winch;
- b) la rapidité d'exécution dans les virements;
- c) le largage des écoutes de foc lors des virements;
- d) le réglage du foc avant que le barreur n'y jette un coup d'oeil lui-même.

Le chariot de la barre d'écoute de grand-voile doit demeurer en position médiane durant toute l'évaluation.

II. Évaluation des habiletés pratiques n° 2 : Naviguer en solitaire

Cette évaluation mesure la capacité des candidats à naviguer efficacement et à gérer en toute sécurité l'embarcation à voiles dans une situation où il n'y a pas d'équipier disponible pour aider à conduire l'embarcation. Une description d'une méthode d'évaluation suit.

- a) en partant de la position voilier ancré et voile ferlée, lever l'ancre et suivre un parcours qui comprend trois virements de bord vent debout (du près serré au près serré sur l'autre amure) et trois virements lof pour lof (de vent arrière au vent arrière sur l'autre amure);
- b) prendre et larguer un ris;
- c) utiliser la méthode du triangle pour récupérer une personne tombée à la mer;
- d) ancrer le bateau sous voile de façon sécuritaire.

III. Enseignement et évaluation

Le candidat est évalué en fonction de son habileté à enseigner chacun des standards selon le niveau de performance exigé. Il doit aussi remarquer les erreurs et les omissions des stagiaires quand ils exécutent leurs manoeuvres, et appuyer leurs efforts par une critique constructive.

Le candidat doit maîtriser chacun des standards du brevet. Il doit connaître chacun d'eux, être en mesure de les enseigner et être capable d'évaluer les stagiaires qui suivent son entraînement.

Résultats

Au terme de ce clinique pratique, les candidats sont dans l'une des situations suivantes :

- a) *Le candidat a réussi, et son dossier est complet.*
- b) *Le candidat a réussi, mais son dossier est incomplet (le candidat ne possède pas tous les préalables; des examens ou des documents de travail n'ont pas été effectués en accord avec les exigences pour le brevet).*
- c) *Le candidat n'a pas réussi la formation (le candidat n'est pas parvenu à prouver qu'il possède un niveau approprié de compétences en voile ou matelotage ou a eu un comportement non professionnel lors du cours pratique).*

Les candidats qui n'ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Autorité de certification

Initiation à la navigation, Introduction à la voile sur quillard. Brevet d'équipier de croisière élémentaire et brevet de croisière élémentaire et la carte de conducteur d'embarcation de plaisance. L'enseignement et la certification à bord (Naviguer et apprendre) sont autorisés seulement pour les instructeurs de croisière élémentaire ayant le brevet d'étudiant de croisière avancée.

Autres remarques

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année avant d'enseigner ou d'accorder des certifications de Voile Canada.

Tout candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à un cours pratique et doit respecter toutes les exigences de certification dans un délai de quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

Le renouvellement de la certification est exigé pour tous les niveaux d'instructeur dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé(e) la première certification, le renouvellement de certification ou le PPI, selon ce qui a été autorisé par le comité consultatif de la certification et de l'entraînement de Voile Canada. Les candidats au renouvellement de la certification doivent prouver qu'ils sont physiquement capables de s'occuper des étudiants qui leur sont confiés. Pour ce faire, les candidats peuvent obtenir un certificat médical maritime de Transports Canada ou démontrer qu'ils possèdent les compétences en voile et les habiletés de manipulation d'embarcation fixées par le Groupe de croisière de Voile Canada. Les personnes qui donnent les clinique à bord doivent obtenir un certificat médical maritime de Transports Canada.

Le renouvellement de la certification est obtenu auprès de Voile Canada en accord avec le Guide des pratiques et procédures de l'AVCM ou le site Web de Voile Canada ou en participant à un PPI pour renouveler ou rehausser les qualifications d'instructeur ou d'IE.

Exigences physiques pour les candidats

Ces séances de formation exigeront des périodes d'effort physique modéré pour le haut du corps, un niveau modéré de force dans les bras ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour permettre au candidat instructeur de déplacer l'embarcation en toute sécurité. Les participants devront démontrer leur capacité à manœuvrer par eux-mêmes l'embarcation utilisée pour la formation. L'exercice de navigation en solitaire commencera avec l'embarcation au quai. Dans le cadre de cet exercice, le candidat devra mettre à la voile et lever l'ancre, manœuvrer l'embarcation à différentes allures, exécuter un retour après repêchage d'une personne à la mer, prendre et larguer un ris et, en dernier lieu, affaler les voiles et ancrer le voilier. Les candidats devront prouver qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences en formation. Les candidats devront montrer qu'ils sont capables de manœuvrer en toute sécurité une embarcation utilisée pour l'enseignement avec des navigateurs débutants à bord dans des conditions de vent et météorologiques pouvant aller jusqu'aux limites d'un avertissement de vent fort. Les candidats qui prendront part à la présentation des portions « naviguer et apprendre à bord » de ces cours menant à la brevet de croisière élémentaire devront aussi respecter les exigences prévues pour les instructeurs de croisière intermédiaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.